

## **Cent soixante-cinquième session du Conseil – Procédure de correspondance écrite**

### **Point 13 – Rapport intérimaire sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome**

#### **Réponse du Secrétariat aux questions écrites du Conseil**

Le Secrétariat remercie les Membres pour les observations qu'ils ont communiquées au sujet du point 13 – *Rapport intérimaire sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome*. Le Secrétariat prend note de toutes les observations et suggestions et se réjouit de constater que les Membres reconnaissent que la collaboration avec le PAM et le FIDA s'est intensifiée et a pris désormais une nouvelle direction stratégique et que le rapport d'activité est sensiblement mieux présenté, plus concret et stratégique.

Concernant la demande relative aux dépenses d'appui directes et indirectes du programme conjoint au Sahel: la nouvelle politique de recouvrement des dépenses de la FAO (approuvée par le Conseil, voir le document CL 151/REP, paragraphe 11.e) a été adoptée progressivement à partir de 2018 pour les nouveaux projets en cours de formulation financés par des fonds fiduciaires, mais l'ancien mode de gestion des dépenses d'appui a continué à être appliqué pour les projets déjà entamés au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et ce jusqu'à leur terme. Ainsi, les procédures anciennes et nouvelles relatives aux dépenses d'appui ont été appliquées parallèlement pendant tout l'exercice 2018-2019 et, de ce fait, les analyses de la nouvelle politique au cours de cet exercice biennal n'ont pu être que partielles et imprécises. Compte tenu de ce qui précède, la Direction considère qu'il serait prématuré pour l'heure de procéder à un examen de la politique de recouvrement des dépenses d'appui et qu'un tel examen ne devrait pas être mené avant qu'au moins un exercice biennal complet se soit écoulé et qu'on dispose de données sur la mise en œuvre de la nouvelle politique.

Au sujet des demandes concernant le programme conjoint sur le Sahel et les défis de la covid-19, des conflits et du changement climatique: les organisations sises à Rome ont mis au point un cadre logique/cadre de résultats avec une théorie du changement et le suivi et plan d'évaluation et ont exposé en détail les contributions essentielles de chaque organisation. Ces informations seront communiquées aux Membres et régulièrement actualisées. Le programme appuie directement la concrétisation des ODD et il s'inscrit dans l'esprit de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en particulier au regard du troisième objectif stratégique relatif à la résilience à long terme. L'appui technique prêté par la FAO aux six pays participants, dont le budget total est de 15 millions d'USD, visera plus particulièrement à renforcer les biens de production, entre autres par la remise en état des ressources hydriques et foncières, la construction et la restauration, la distribution de coffrets agricoles, la promotion des pratiques agricoles économes en eau et climato-résilientes, le renforcement des capacités des organisations de producteurs et l'intégration des marchés transfrontaliers.

Au sujet de l'évaluation visant à établir si un renforcement de la collaboration en matière administrative est envisageable: les trois organisations sont en train d'achever la première évaluation et ils la communiqueront aux Membres dès qu'elle sera prête.

Concernant les trois plans pilotes en Colombie, en Indonésie et au Niger: les organisations sises à Rome communiqueront les plans par pays une fois que ceux-ci seront achevés. En général, les organisations sises à Rome jugent qu'il est important de travailler de concert à la planification par pays dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et d'être en phase avec les cadres de coopération des Nations Unies.

S'agissant des recommandations préconisant la poursuite d'une collaboration étroite entre les organisations sises à Rome aux fins de la préparation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, les organisations se sont engagées à agir ensemble dans un souci de qualité et à

favoriser des liens solides entre les pistes d'action placées sous leur direction. Chaque organisation est chargée de l'une des cinq pistes d'action et contribue régulièrement aux pistes d'action placées sous la houlette d'autres organisations. Des réunions hebdomadaires entre les organisations et le Secrétariat du Sommet sont en cours.

Le Secrétariat est sensible à la reconnaissance de l'importance des travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et aux encouragements des Membres en faveur de la poursuite du soutien commun au CSA et de la mise en œuvre de ses directives et recommandations en matière de politiques. La FAO reste totalement engagée en faveur de l'adoption des recommandations, politiques et directives du CSA. La FAO a des programmes spécifiques de grande envergure sur la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers<sup>1</sup> et des Principes du CSA pour un investissement responsable<sup>2</sup> et elle espère mettre bientôt en service les instruments qui sont actuellement en chantier.

Au sujet de la réponse apportée à la covid-19 au Siège et aux niveaux mondial, régional et des pays, le Secrétariat réitère son engagement de renforcer qualitativement et quantitativement la coordination entre les organisations sises à Rome face à la pandémie.

Le Secrétariat est conscient qu'il est important de poursuivre l'intégration de la collaboration entre les organisations de Rome dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, afin de donner une direction plus stratégique aux efforts communs des organisations sises à Rome et de bénéficier en outre en termes réels des initiatives et des cadres à l'échelle du système, y compris les bilans communs de pays, les cadres de coopération des Nations Unies, les stratégies relatives aux activités d'appui (BOS 2.0) et le programme des Nations Unies en faveur de l'efficacité.

---

<sup>1</sup> Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

<sup>2</sup> Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.